



# EMPLOIS, SALAIRES... Il y a URGENCE

En grève le 29 septembre 2022

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avec des années de gel de la valeur du point d'indice et dans le contexte inflationniste actuel, les salaires dans la Fonction publique sont dans un état désastreux. On assiste ainsi à un appauvrissement et un déclassement des agents et agentes. L'augmentation de la valeur du point d'indice cet été ne résorbe même pas les pertes subies au regard de l'inflation 2022.

Dans ce contexte, revendiquer des hausses de salaires et améliorer concrètement la situation des personnels ne sont plus une nécessité mais une urgence.

## DES PERTES SALARIALES ?

Il y a 20 ans...

Catégories B recrutées à 14 % au-dessus du SMIC. **Aujourd'hui, le 1er et le 2ème échelons sont abaissés au niveau du SMIC.**

Catégories A recrutées à 37 % au-dessus du SMIC. **C'est 11% aujourd'hui !**

Catégories C recrutées à 3% au-dessus du SMIC. **Aujourd'hui c'est au SMIC jusqu'au 7 premiers échelons du 1er grade !**

Et que dire des temps partiels imposés, des bas salaires et de la précarité statutaire des AESH et AEd...?

**POUR LA REVALORISATION DE NOS MÉTIERS**  
**DES CRÉATIONS DE POSTES MASSIVES**  
**UNE AUGMENTATION IMMÉDIATE DE NOS SALAIRES**  
**POUR**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE**  
**LE 29 SEPTEMBRE 2022**

la cgt  
ÉDUC'ACTION  
Contact : 01 55 82 76 55 unsen@cgteduc.fr CGT Educ'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil

## EN GRÈVE POUR :

- ✓ une augmentation immédiate de tous les personnels de 400 € net ; un SMIC à 2000 € brut ;
- ✓ le dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures ;
- ✓ l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation ;
- ✓ l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- ✓ la revalorisation conséquente et immédiate des pensions.

## ET DANS L'ÉDUCATION NATIONALE ?

### POUR une revalorisation indiciaire

Les primes, indemnités et heures supplémentaires génèrent une mise en concurrence des personnels et ne comptent pas pour le calcul de nos pensions.

Surtout, elles sont un des fondements de l'inégalité salariale femmes/hommes qui fait que les salaires des 73% de femmes de notre ministère sont inférieurs de 15% à ceux des hommes.

### Exigeons des augmentations indiciaires et pas de l'indemnitaire.

### POUR une revalorisation de TOUS les personnels...

Et pas seulement pour les enseignant-es comme annoncé par le ministre... Pire, seulement 10% d'entre-eux-elles seraient concerné-es (début et milieu de carrière). Contrairement à ses premières déclarations...

Quant aux 10% supplémentaires pour

celles et ceux acceptant le « pacte présidentiel », ce serait le retour au travailler plus pour gagner plus. Inacceptable

### Des annonces uniquement pour les enseignant-es, insuffisantes et inquiétantes.

### POUR s'attaquer à la précarité...

Il y a urgence :

- à réviser la grille salariale des AESH pour respecter l'écart de 10 points d'indice entre échelons. Et cela doit être applicable aux AEd ;
- à mettre fin aux temps incomplets imposés ;
- à créer de véritables statuts de catégorie B de la Fonction publique pour les AESH et AEd.

### Titularisation de tou-tes sans conditions de concours ni de nationalité et formation offerte.

### POUR rendre attractifs les métiers de l'Éducation...

Il faut augmenter les salaires et améliorer nos conditions de travail et d'exercice pour rendre du sens à nos métiers.

Cela passe par la création massive de postes statutaires et la fin du recours aux personnels contractuels, la titularisation sans condition de concours ni de nationalité (et formation offerte), la fin de la dérive managériale, le retour aux cadres collectifs, l'abrogation de la réforme de la Fonction publique, des PIALS et des réformes Blanquer de tri social...

### Améliorer nos conditions de travail.

**avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !**

## LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE :

De nouvelles grilles salariales, basées sur un smic à 2000 € brut, à avancement unique et sur un seul grade, permettant à minima le doublement de salaire sur une carrière complète pour une retraite à 60 ans et 37,5 annuités.

- Pour les catégories C (Adjaenes, ATRF), une carrière sur 20 échelons débutant à 1,2 fois le smic.
- Pour les catégories B1 (SAENES, TRF), une carrière sur 20 échelons débutant à 1,4 fois le smic.
- Pour les catégories B2 (SAENES classe supérieure, TEN), une carrière sur 20 échelons débutant à 1,6 fois le smic.
- Pour les catégories A1 (personnels enseignants et d'éducation, ; Psy-En, infirmier-ères, AS, AAE...), une carrière sur 18 échelons débutant à 2 fois le smic.
- Pour les catégories A2 (médecins scolaires...), une carrière sur 17 échelons débutant à 2,3 fois le smic.

